

# LE SUJET COMPREND QUATRE PARTIES INDEPENDANTES.

PARTIES	ANNEXES	PAGES A RENDRE
PARTIE 1 : Environnement social	Annexe 1 (page 9)	2 et 3
PARTIE 2 : Environnement institutionnel	Annexe 2 (page 10)	4
PARTIE 3 : Environnement économique	-	5 et 6
PARTIE 4 : Vie de l'entreprise et commercialisation	Annexe 3 (page 11)	7 et 8

Les candidats inscrits à la fois au CAP et au BEP doivent répondre sans distinction à toutes les questions.

L'usage de la calculatrice est autorisé.

Groupement "Est"	Session 2000	SUJET		TIRAGES
<b>BEP DE L'ALIMENTATION</b>		code examen :		
Épreuve : EP3 : Vie économique et juridique de l'entreprise - Commercialisation		Durée : 1 h 30	Coef. : 2      page : 1/11	

## PARTIE 1 : ENVIRONNEMENT SOCIAL

Monsieur BALDO est directeur d'un supermarché dans un quartier de Metz.

Madame GRANDJEAN, employée libre service au rayon charcuterie, vient de lui envoyer un certificat médical : elle sera absente pour raison de santé.

Monsieur BALDO effectue les démarches nécessaires et établit le contrat de travail de Madame DUMAY (ANNEXE 1).

Après avoir lu le contrat, répondez aux questions suivantes :

1 – Nommez les parties en présence dans ce contrat :

.....

2 – Pourquoi le motif de l'engagement est-il mentionné sur le contrat ?

.....

3 – Quels sont les effets de la période d'essai ?

-

-

4 – Précisez quelle est l'obligation principale de chacune des deux parties :

Salarié :

.....

Employeur :

.....

5 – Préciser l'utilité d'une période d'essai :

Pour l'employeur :

.....  
.....

Pour le salarié :

.....  
.....

6 – Un contrat à durée déterminée peut-il se conclure verbalement , pourquoi ?

.....  
.....  
.....

## PARTIE 2 : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Après avoir lu le document (ANNEXE 2), répondez aux questions suivantes :

1 – Elections municipales : citez les conditions nécessaires pour être :

Electeur :

- 
- 
- 

Eligible (pour pouvoir être élu conseiller municipal) :

- 
- 

2 – Donnez le nombre d'années pendant lesquelles le conseil municipal reste élu :

.....

3 – Précisez l'âge requis afin de pouvoir être élu maire :

.....

4 – Retrouvez quand et comment le maire et ses adjoints sont élus :

.....

.....

5 – Citez quatre attributions que le maire exerce au service de sa commune :

.....

.....

.....

.....

6 - Citez deux attributions que le maire exerce comme agent de l'Etat :

.....

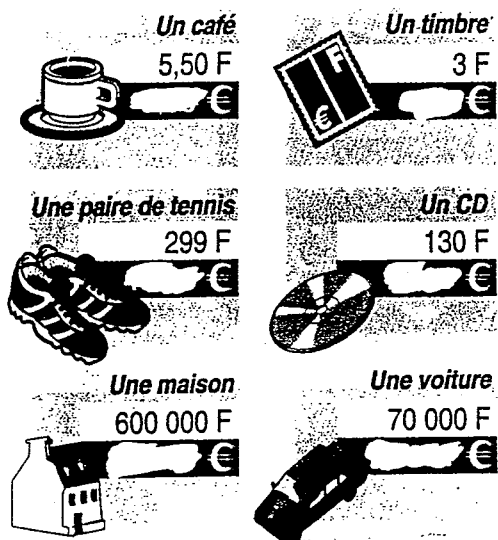
.....

# PARTIE 3 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 1999, L'EURO EST DEvenu LA MONNAIE OFFICIELLE DE LA FRANCE, AINSI QUE DE DIX AUTRES PAYS EUROPEENS. PUIS LE FRANC DISPARAITRA TOUT SIMPLEMENT.

Combien ça coûte en euros...

Sur la base 1 euro = 6,55957 F  
(taux fixé le 31/12/98)



LES CLÉS N° 332 / DU 7 AU 13 JANVIER 1999

## 1<sup>er</sup> Janvier 1999

- Les prix restent affichés en francs, le double affichage est facultatif.
- Les encaissements en espèces ne peuvent se faire qu'en francs, lires, pesetas...
- Les encaissements par cartes bancaires sont possibles en euros si l'entreprise les accepte et si son terminal de paiement est adapté.
- Les paiements par chèque continuent de se faire en francs. Si l'entreprise l'accepte, et si le client a un chéquier libellé en euros, un paiement par chèque en euros est possible. Les remises de chèques sont distinctes.
- Un fournisseur peut continuer à être payé en francs. Il peut être payé en euros (moyen scriptural) s'il l'accepte.
- Un artisan peut continuer à verser les salaires en francs. Il peut les convertir en euros, après concertation avec ses salariés.
- Les cotisations sociales comme les impôts peuvent être payés en francs et en euros.

## 1<sup>er</sup> janvier 2002

- Affichage des prix obligatoirement en euros.
- Artisans et commerçants encaisseront des espèces en francs et en euros.
- Les paiements par cartes bancaires se feront uniquement en euros.
- Les paiements par chèque seront libellés uniquement en euros.
- Les fournisseurs, les salaires, les cotisations sociales et le Trésor Public seront réglés en euros.

## 1<sup>er</sup> Juillet 2002

A cette date, le franc aura été complètement retiré de la circulation et remplacé par l'euro (monnaie fiduciaire comme scripturale).

Prenez connaissance du document ci-dessus et répondez aux questions suivantes :

1 – Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2002, relevez deux mesures qui vont caractériser le passage à la monnaie unique.

.....  
.....

2 – Choisissez trois produits et calculez leurs prix en euros..

.....  
.....  
.....

3 – Citez deux avantages de l'utilisation de l'EURO :

- pour l'entreprise :

.....  
.....

- pour le consommateur :

.....  
.....

## PARTIE 4 : VIE DE L'ENTREPRISE ET COMMERCIALISATION

### TRAVAIL I

A l'aide du document en ANNEXE 3 :

1 – Citez trois techniques utilisées par les grandes entreprises pour toucher le public scolaire :

.....  
.....  
.....

2 – Trouvez dans le texte le nom donné à ces techniques :

.....

3 – Citez la cible visée :

.....

4 – Comment les entreprises contournent-elles la législation qui interdit toute action commerciale dans les établissements scolaires ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**TRAVAIL II**

1 – Vous recevez une livraison et vous êtes chargé de la réceptionner.

a) Citez deux contrôles que vous devez effectuer :

.....  
.....

b) A partir de quels documents effectuez-vous ce contrôle ?

.....

c) Si une erreur s'est glissée dans cette livraison, citez une démarche que vous entreprenez :

.....

2) Vous mettez en rayon la marchandise. Pour respecter la législation que doit comporter l'étiquette du produit ?

.....  
.....  
.....

3) Vous mettez des produits en chambre froide. Citez deux contrôles réguliers que vous devez effectuer :

.....  
.....



**CONTRAT DE TRAVAIL****Entre :**

Monsieur BALDO Maxime,  
représentant le supermarché  
DISGRO, situé 3 rue Saint Vincent  
57000 METZ  
N° Siret 330 2540147 00 12

**Et :**

Madame DUMAY Claire demeurant  
25 rue Tissier 57000 METZ, de  
nationalité française, née le 22 juin  
1975  
N° SS 2.75.06.213.274

**Article 1 : Engagement**

Le supermarché embauche Madame DUMAY à compter du 1<sup>er</sup> mars 1999 jusqu'au 31 mai 1999 en qualité d'employé libre service en remplacement de Madame GRANDJEAN, absente pour raison de santé. Le présent contrat est soumis aux dispositions de la convention collective de la société.

**Article 2 : Objet du contrat**

Madame DUMAY sera principalement chargée de la réception, du contrôle et de la mise en rayon.

**Article 3 : Période d'essai**

Les parties sont convenues que le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de 7 jours pendant laquelle chacune d'elle pourra y mettre fin.

**Article 4 : Durée du contrat**

Madame DUMAY est embauchée du 1 mars au 31 mai 1999. Le contrat prendra fin automatiquement à l'échéance du terme.

**Article 5 : Rémunération et horaire**

En contrepartie de ses services, Madame DUMAY percevra une rémunération brute de 5 800 F pour une durée de 39 heures. Il est convenu qu'elle pourra être amenée à effectuer des heures supplémentaires.

**Article 6 : Lieu de travail**

Madame ROLAND exercera son activité au 3 rue Saint Vincent à METZ.

**Article 7 : Rupture**

A la fin du contrat Madame DUMAY percevra une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % de sa rémunération totale brute et une prime de précarité de 6 % de la rémunération brute totale.

Salarié	Directeur
Madame DUMAY	Monsieur BALDO

Lu et approuvé  
Bon pour accord

**EXTRAITS DU CODE DU TRAVAIL**

ART L 121.1 – Le contrat de travail est soumis aux règles du droit commun... Une directive européenne en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1993 impose la remise d'une écrit à tout salarié quelque soit la nature de son contrat, dans les deux mois suivant son embauche.

La commune est la collectivité territoriale de base, chargée d'organiser et de gérer l'intérêt général au niveau local. Administrée par un conseil municipal élu et par son maire, c'est l'administration la plus proche de nous et la mieux à même de comprendre et satisfaire nos besoins. Pour pouvoir voter, il faut justifier d'une domiciliation dans la commune ou être inscrit au rôle des contributions directes, être âgé au moins de 18 ans et être inscrit sur les listes électorales.

ART L 228 C Electoral : « Nul ne peut être élu conseiller municipal, s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection... »

ART L 231 C Electoral : « Certaines personnes ne peuvent être élues conseiller municipal. Il s'agit notamment :

- des personnes privées de leur droit électoral
- de certains hauts fonctionnaires : préfets, sous-préfets..., des officiers de l'armée et de la police nationale... »

ART L 227 C Electoral : « Les conseillers sont élus pour 6 ans »

ART L 122 4 Communes : « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres lors de la première réunion du conseil municipal qui suit les élections, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire, s'il n'est âgé de vingt et un ans révolus »

ART L 122 C Communes : « Les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse dépasser 30 % du nombre total de conseillers municipaux »

ART L 122 9 C Communes : « Les maires et les adjoints sont nommés pour la même durée que le conseil municipal »

### Le maire au service de sa commune :

Le maire prépare et exécute les délibérations du conseil municipal. A ce titre, il doit préparer le budget et engager les dépenses et les recettes, gérer le patrimoine de la commune et la voirie communale, diriger les travaux, contrôler les établissements publics communaux, conclure des marchés au nom de sa commune.

Dans trois domaines, le maire dispose de pouvoirs propres qu'il exerce sans l'intervention du conseil municipal : il est chargé de la police municipale, il assure l'ordre public, réglemente la circulation et le stationnement ; il organise les services des agents communaux (nominations, avancement, sanctions...) et enfin il délivre les permis de construire et les certificats d'urbanisme.

### Le maire agent de l'Etat :

Sous l'autorité du Préfet, le maire est chargé de la publication et de l'exécution des lois. Il doit organiser les élections politiques, le recensement en vue du service national. Il est aussi chargé d'enregistrer les naissances et les décès, de célébrer les mariages...

Source : Le Particulier

Distribution d'échantillons, conférences, matériel mis gracieusement à la disposition des profs.



## Nesquik distribue des petits déjeuners

La marque Nesquik emploie 15 animateurs scolaires.

Toute distribution d'échantillons dans les écoles est, normalement, interdite. Nesquik (groupe Nestlé) bénéficie pourtant d'une dérogation. Ses 15 animateurs, qui, depuis 1994, sillonnent les écoles primaires pour offrir aux élèves des petits déjeuners, font valoir un argument auquel peu de directeurs résistent : selon eux, « trois enfants sur cinq arrivent le matin le ventre vide et sont incapables de suivre correctement les cours ». Nestlé se propose de leur faire découvrir les bienfaits d'une solide collation matinale (Nesquik, lait et brioche). Les marques concurrentes, elles, doivent se contenter de distribuer leurs échantillons à la sortie des écoles.

*En principe, toute action commerciale est interdite dans les établissements scolaires. Mais la législation est floue et les entreprises ont mis au point toutes sortes de techniques pour se faire connaître auprès des consommateurs en culotte courte.*

## Coca-Cola fait visiter ses usines

Cet été, Coca-Cola a réalisé 1 million de francs de travaux dans ses installations de Clamart, près de Paris, pour les préparer à la visite de dizaines de milliers d'élèves. Dès la rentrée 1999, cette usine d'embouteillage, à l'instar de celles de Grigny, Dunkerque ou Toulouse, va en effet être ouverte au public scolaire. « Nous avons, par exemple, abaissé les urinoirs », précise Cyriac de Salaberry, directeur de la communication de Coca-Cola France. Comme dans toute usine agroalimentaire qui accueille des élèves (Moët & Chandon et Kronenbourg, entre autres, se livrent aussi à cet exercice), la visite, gratuite, se termine par une distribution d'objets publicitaires. Une façon pour Coca-Cola de faire grossir les jeunes troupes d'accros à sa petite bouteille.



## Disneyland prépare des cours

Arts et traditions de la Chine ancestrale, « Découvrir Jules Verne », « Initiation à la photographie »... Voilà un court extrait du catalogue de kits pédagogiques que Disneyland Paris met à la disposition des enseignants français. Le parc d'attractions est d'ailleurs une des rares entreprises qui emploient à plein temps des spécialistes du marketing scolaire. Les autres font, en général, appel à des consultants extérieurs. Evian a ainsi payé plus de 300 000 francs pour faire réaliser des cours de géologie. Même chose pour Liebig (plats cuisinés) ou Visual (lunetterie), qui ap-

portent leur aide aux travaux pratiques consacrés aux végétaux ou aux ateliers d'éveil sur la vue. Autre particularité de Disneyland Paris : son service scolaire propose aux enseignants de venir poursuivre leurs cours sur le parc, en y emmenant leurs élèves. Pour cela, un argumentaire spécial a été mis au point. Très efficace. Chaque année, 600 000 enfants viennent avec leur classe à Mame-la-Vallée.

**Disneyland Paris présente l'attraction « Chérie, j'ai rétréci le public » comme... une initiation aux métiers de l'image.**

Aux Etats-Unis, les industriels ne s'encombrent pas de telles précautions oratoires. Là-bas, le « school marketing » est depuis longtemps entré dans les mœurs.

## Signal envoie des experts

Un dentiste introduit une mini-caméra dans la bouche de Jérôme, 9 ans, puis zoome sur une mojaire. La classe entière peut alors constater les ravages d'une carie sur un écran télé. Tous les enfants, dûment équipés de dentifrices Signal (groupe Unilever), apprennent ensuite à se brosser les dents. La multinationale investit près de 1 million de francs chaque année dans cette opération,

menée avec une association de dentistes, l'UFSBD. Tampax (Procter & Gamble) s'est inspiré de cette technique et envoie, de son côté, des infirmières expliquer l'hygiène féminine aux élèves de quatrième. Les jeunes filles repartent ensuite avec des échantillons.

**Chaque année, des dentistes bénévoles distribuent 150 000 tubes Signal dans les écoles.**

98 Capital Septembre 99